



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 13/07/2021

Coronavirus Covid-19 à La Réunion La Réunion en état d'urgence sanitaire : des mesures renforcées

Les chiffres de la semaine précédente montrent une forte augmentation du nombre de cas avec un taux d'incidence hebdomadaire avoisinant les 170/100 000, un taux de positivité en augmentation et des hospitalisations en réanimation en hausse.

Conformément aux annonces faites par le Président de la République et au regard de l'évolution de l'épidémie, La Réunion est placée en état d'urgence sanitaire. Ce cadre réglementaire permet au préfet de La Réunion de prendre des mesures adaptées, ajustées à une situation instable et aggravée par l'apparition du variant Delta sur le territoire.

Mesures renforcées et adaptées

Couvre-feu de 23h00 à 5h00 à compter du 14 juillet 2021 jusqu'au 4 août

L'Etat d'urgence sanitaire confère au préfet des compétences renforcées pour contrer une vague épidémique notamment liée à l'apparition du variant Delta sur le territoire.

En faisant le choix d'un couvre-feu de 23h00 à 5h00, le préfet de la Réunion lance un signal d'alerte à la population et appelle les Réunionnaises et Réunionnais à appliquer les gestes barrière et à limiter les interactions sociales.

Dans les heures de couvre-feu, seules les personnes qui présenteront une attestation de déplacement dérogatoires disponibles sur le site de la préfecture pourront se déplacer entre 23h00 et 5h00 pour les exceptions autorisées :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation;
- Déplacements pour les consultations de soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé;
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants;
- Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant;
- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative;
- Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative;
- Déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance;
- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité sportive réservés uniquement aux sportifs de haut niveau, aux personnes en formation universitaire ou professionnelle aux métiers du sport, aux personnes disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée, aux personnes en situation de handicap et de leur accompagnant et aux personnes assurant l'encadrement de ces publics.
- Déplacements des élèves des établissements d'enseignement artistique spécialisés à

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

l'exception de la danse et de l'art lyrique entre le domicile et le lieu d'enseignement.

Fermeture des établissements recevant du public à 23h

Les établissements recevant du public pourront accueillir de la clientèle jusqu'à 23h00 dans le respect de protocole en vigueur.

Les stations-service peuvent poursuivre leur activité suivant leurs horaires habituels pour la vente exclusive de carburant.

Pass sanitaire

Le pass sanitaire s'appliquera à La Réunion comme sur le territoire national à compter du 21 juillet pour tous les établissements culturels et à compter de début août pour les bars et les restaurants.

Le pass sanitaire est mis en place pour que chacun puisse justifier de sa vaccination, de sa guérison du Covid-19 ou de son résultat négatif à un test PCR.

Il permettra notamment de rouvrir et de reprendre des activités rassemblant un nombre élevé de personnes et également de faciliter les passages aux frontières.

Le pass sanitaire : la preuve d'une vaccination ou d'un test RT-PCR négatif

- **La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale, soit :**
 - 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
 - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

Depuis le 27 mai, toutes les personnes vaccinées, y compris celles qui l'ont été avant le 3 mai, peuvent [récupérer leur attestation de vaccination sur le « portail patient » de l'Assurance Maladie](#). Par ailleurs, n'importe quel professionnel de santé pourra retrouver une attestation de vaccination et l'imprimer si une personne le demande.

Une fois votre certificat de vaccination en main, il suffit de scanner le QR Code de droite pour l'importer et le stocker en local, dans votre téléphone, avec TousAntiCovid Carnet.

- **Le test négatif de moins de 48h**

Tous les tests RT-PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur [le portail SI-DEP](#).

Sur TousAntiCovid, l'importation de la preuve dans l'application sera à la main du patient. Il peut importer sa preuve :

- à partir du document en format papier ou PDF issu de SI-DEP et qui accompagne le résultat du test, en scannant le QR Code situé sur le document ;

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

- en cliquant sur le lien dans le portail SI-DEP, qui permet d'importer directement le résultat du test dans TousAntiCovid Carnet.

Les délais en vigueur pour la validité des tests (48h ou 72h selon les cas) sont stricts au moment de l'entrée sur le site de l'évènement ou de l'embarquement (pas de flexibilité à 2 ou 3 jours).

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois :

Les tests positifs (RT-PCR ou antigéniques) de plus de 2 semaines et moins de 6 mois permettent d'indiquer un risque limité de réinfection à la Covid-19.

A noter : la preuve du rétablissement ou certificat de rétablissement ne s'applique pas dans le cadre de la réglementation relative aux déplacements aériens.

Le processus pour récupérer sa preuve de test positif est le même que pour les tests négatifs [via SI-DEP](#)

CONSEILS POUR PRÉSENTER SON PASS SANITAIRE

Préparer mon justificatif d'identité → et ma preuve sanitaire ←

M'assurer que la preuve sanitaire présentée est valide :

- ✓ Certificat de test négatif de moins de 48h avec QR Code.
- ✓ Certificat de test positif d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois avec QR Code.
- ✓ Certificat de vaccination complet avec QR Code.

Présenter mon certificat numérique sur **un écran intact, non fissuré.**

Vérifier que mon schéma vaccinal est complet :

- ✓ Vaccin à 1 injection (Johnson & Johnson ou personnes ayant eu la Covid-19) = 4 semaines après l'injection (2 semaines pour ceux qui ont eu la Covid-19).
- ✓ Vaccins à 2 injections (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) = 2 semaines après la 2^e injection.

Présenter mon QR Code **sur fond blanc ou noir** (mais pas sur fond vert).

Si je présente mon certificat depuis TousAntiCovid, je peux **double-cliquer sur le QR Code** pour l'agrandir, ce qui facilitera la lecture.

Augmenter la luminosité de mon écran en cas de soleil.

Sur format papier, présenter un certificat dans **une bonne qualité d'impression, sans pliure sur le QR Code.**

Merci de participer à réduire les risques de transmission à la Covid-19

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Situation sanitaire

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer ce 13 juillet 2021 les décès, intervenus au cours des 7 derniers jours, de 10 patients originaires de La Réunion :

- 1 personne âgée entre 45 et 64 ans,
- 4 personnes âgées entre 65 et 74 ans,
- 5 personnes âgées de plus de 75 ans.

8 personnes présentaient des comorbidités constituant des facteurs de risque de forme grave de la maladie et 2 avaient 80 ans et plus.

Aucun ne disposait d'un schéma vaccinal complet.

Du 3 au 9 juillet, **1 450 cas ont été recensés en 7 jours**, avec un taux de positivité en hausse à 4,2% et un taux d'incidence hebdomadaire en forte hausse à 169,9/100 000 habitants et un nombre de dépistages en augmentation à plus de 34 000 (+7%).

Parmi les 1 450 cas :

- 1 436 cas sont classés autochtones,
- 10 cas sont classés importés,
- 2 cas sont classés autochtones secondaires,
- 2 cas sont classés importés au titre d'une évacuation sanitaire.

Du 3 au 9 juillet, 1 415 tests positifs ont été criblés pour identifier une mutation. Sur ces 1 415 tests, 1 087 cas présentaient une des mutations spécifiques sous surveillance, soit une proportion de 76,8%, en diminution par rapport à la semaine précédente (83,9%). Le virus circule à un rythme soutenu et la part des variantes reste très importante à La Réunion, majoritairement le variant Beta (sud-africain).

Au 12 juillet 2021 :

- 25 cas de variant Delta sont confirmés par séquençage.
- 15 cas criblés variant Delta sont en attente de confirmation par séquençage.

Compte tenu des **30 781** guérisons et des **256** décès depuis le début de la crise sanitaire, **2 258** cas sont encore actifs à ce jour.

33 295 cas ont été investigués à ce jour par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 94,5% sont des cas autochtones.

Au 13 juillet 2021, 28 clusters sont actifs et 333 sont clôturés.

Parmi les clusters actifs, on note :

- 11 à criticité élevée : au Port (4), Saint-Paul (3), Saint-Pierre (3) et Saint-Leu (1).
- 6 à criticité modérée : à Saint-Denis (3), à Saint-Pierre (2) et au Port (1).

Concernant les autres indicateurs, il est à noter :

- Un nombre de dépistage en nette augmentation : +7% avec 34 312 tests réalisés (contre 32 099 la semaine précédente).
- Une augmentation du taux d'incidence dans presque toutes les classes d'âge :
 - chez les 15-24 ans : + 37,5% (269.2/100 000),
 - chez les 35-44 ans : +24,4 % (212.3/100 000),
 - chez les 0-14 ans : + 11,2 % (115.6/100 000),

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

- chez les 45-64 ans : + 7,7 % (153.3/100 000),
 - chez les 25-34 ans : +3,7 % (220.9/100 000),
- Une diminution du taux d'incidence
- chez les plus de 75 ans : - 14,5 % (65/100 000),
 - chez les 65 ans et plus : - 2,2% (92.7/100 000).

Au 13 juillet, 40 lits de réanimation étaient occupés par des patients positifs à la Covid-19 sur les 112 lits de réanimation comptabilisés à La Réunion.

Les admissions en réanimation pour Covid-19 sont en augmentation ces derniers jours.

60% des patients en réanimation pour Covid-19 avaient moins de 60 ans.

La circulation du virus Covid-19 s'accélère à La Réunion. La présence préoccupante dans l'île du variant Delta, connu pour sa contagiosité, impose à chacun de respecter les gestes barrière et ne pas retarder sa vaccination.

La préfecture et l'ARS rappellent à l'ensemble des Réunionnais la nécessité de :

- **se prêter au dépistage** au moindre symptôme ;
- **respecter l'isolement strict prescrit** pour éviter une diffusion du virus et de ses variants :
 - au moins 10 jours lorsqu'on est contaminé par la Covid-19,
 - au moins 7 jours si l'on est cas contact.
- **se faire vacciner sans plus attendre** ou attendre 2 mois si l'on a été contaminé ;
 ➔ **respecter le délai d'injection de la 2^{ème} dose du vaccin Pfizer de 3 semaines** à compter de la 1^{ère} injection.

Les vaccins Pfizer et Janssen disponibles à La Réunion sont efficaces contre le nouveau variant Delta et permettent de réduire le risque de formes graves. Le potentiel de contagiosité du variant Delta est tel que l'immunité collective ne pourra être acquise que si 70 à 80 % de la population est vaccinée : 2 doses pour le vaccin Pfizer (ou 3 pour les personnes concernées) et une seule dose pour le vaccin Janssen.

Tests salivaires proposés aux voyageurs à l'arrivée à La Réunion

Depuis le 28 juin, l'ARS, via le contrôle sanitaire aux frontières, et avec le soutien des laboratoires de biologie, procède à des contrôles aléatoires auprès des passagers à destination de La Réunion, avec des tests salivaires. Sont concernés les passagers non vaccinés dès leur arrivée à l'aéroport. Après une information préalablement donnée avant le vol et dans l'avion, les passagers sont orientés vers une zone dédiée où le test est effectué par une équipe d'un laboratoire.

A ce jour, 699 prélèvements ont été effectués, un seul s'est révélé positif (une personne contaminée précédemment et qui n'était plus contaminant)

Ce dispositif de contrôle aléatoire sera réévalué mi-juillet.



OUVERTURE DE 7 CENTRES DE VACCINATION CE 14 JUILLET

7 centres de vaccination sont ouverts ce mercredi 14 juillet (à l'exception de l'Etang Saint-Paul et du CHU Sud).

Le centre du Tampon est ouvert uniquement le matin.

- **La prise de rendez-vous se fait par internet www.sante.fr ou au 02 62 72 04 04.**
- **3 centres accueillent les personnes sans RDV : à Saint-Denis à la Nordev, à La Possession au gymnase Gaston Dusmenil, et à Pierrefonds.**

TOUR DE L'ILE DU VACCINOBUS EN JUILLET ET AOUT

Le Vaccinobus poursuit sa tournée sur toute l'île. Ces opérations permettent, à toutes les personnes de 12 ans et plus de se faire vacciner **sans rendez-vous**.

Cette semaine, le vaccinobus s'arrête :

- **à Saint-Paul le 14 juillet 2021 de 9H à 18H
parking du CCAS (vers le front de mer)**
- **à Saint-Benoît du 15 au 17 juillet de 9H à 19H
parking du centre commercial Carrefour.**

[Consultez les autres dates du vaccinobus sur le site internet de l'ARS](#)

Les personnes peuvent également se faire vacciner, avec ou sans rendez-vous, dans les centres de vaccination ou chez son médecin, pharmacien ou infirmier.

Retrouvez toute l'information [sur le site internet de l'ARS](#)



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974